

Un "Espace 55" à 25 millions F, pourquoi faire ?

De quoi s'agit-il ? D'une extension de la MJC vouée au bridge, à la danse, avec salle polyvalente. Ajoutons quelques archives pour la bibliothèque et une extension de celle-ci sans oublier 2 appartements de fonction. Le tout pour 25 MF (3,8 M€) d'investissements sans compter les suppléments...

Ce projet se caractérise par :

→ **Aucune étude préalable** : L'absence d'inventaire de l'état actuel des moyens culturels de la ville est frappant : nous avons demandé à Mr le Maire adjoint à la culture quel était le recensement des besoins globaux qui avait été réalisé avant d'engager un projet de cette envergure. Nous attendons toujours la réponse depuis plus de 2 mois...

→ **Aucune information** digne de ce nom pour les conseillers municipaux. Ce projet de l'"Espace 55" a été présenté en catimini aux conseillers municipaux le 19 septembre lors d'un "conseil municipal privé" – nouveauté destinée à escamoter le processus d'information et de débat qu'eut mérité ce projet. Cette réunion fut une parodie de séance d'informations : simple remise de documents, partiels, sans temps de réflexion possible. Et depuis plus rien, pas de discussion en commission, pas de nouvelles, pas d'informations, pas d'étude jusqu'au 6 décembre où il a été demandé brusquement au conseil de se prononcer sur le choix du maître d'œuvre en faisant l'impasse sur le principal : la discussion du bien fondé d'un tel projet et de l'étude préalable.

→ **Aucune participation** des conseillers municipaux, **aucune consultation des Vésigondins** **aucune saisine de commission** (ni la culture, ni l'urbanisme, ni l'équipement) contrairement aux principes démocratiques élémentaires. Pis ! La commission d'urbanisme de novembre a été annulée au motif qu'il n'y avait rien d'important à discuter ! "L'espace 55" et "la destruction des Ibis" ne sont donc pas des motifs de discussion ! Et comme *"les documents ont reçu l'approbation des futurs utilisateurs et du conseil d'adjoints"* (Projet de délibération N°1115-01 du conseil municipal du 6 /12/2001), on voit bien que monsieur le maire se passe aisément de l'avis des autres interlocuteurs ! Il confirme ainsi - s'il en était besoin - le mépris affiché vis-à-vis des conseillers municipaux, y compris les siens. Ces manières de faire consistant à passer en force - renouvelant le coup des Ibis - déshonorent tout simplement la vie municipale.

→ **Une dépense exorbitante** pour une simple extension de la MJC : 25 millions F + 7 millions F de frais de fonctionnement sur les 10 ans à venir sans préjudice des dérives prévisibles, (de 20 à 30% en plus) vue l'impréparation, et sans compter les dépenses - ignorées jusqu'à présent - de démolition, d'étayage probable des immeubles adjacents et autres précautions à prendre et normes à respecter.

Ce projet représente à lui seul à peu près la totalité des investissements d'une année

Des pianos enrhumés...

Une société extérieure assure la gestion du chauffage du Conservatoire selon consignes simplistes données par la mairie : Peu (ou pas) de chauffage quand les élèves ne sont pas là, chauffer quand ils sont là.

Conséquence : "la température peut varier rapidement entre 13°/14°C et 20°/23°C", ce qui déplaît, comme chacun sait, aux instruments de musique et aux pianos particulièrement !

Résultat : Deux pianos n'ont pas résisté à ces traitements ! Leurs "traverses" ont éclaté. Irréparables, il faut les remplacer : coût # 15 000€/100 000 F.

Voilà de la gestion rigoureuse !

Rassemblement Pour Le Vesinet / RPV

* Association régie par la loi 1901

* *Date de dépôt des statuts : 13 juillet 2000 (Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye)*

* Date de publication au J.O. Association : 5 août 2000 :

* Siège social : 20 allée de la meute 78110 - Le Vésinet

Un emprunt d'au moins 10 millions F est nécessaire (*Cf Maire adjoint aux finances /Déc 2001*) en oubliant les 37 millions F de dettes considérées comme négligeables ! L'endettement de la commune remontera à près de 50 millions F entraînant **6 millions F de remboursement annuel** pour les 10 ans à venir !

Ce projet, irréaliste dans ses ambitions et consternant d'amateurisme dans la manière de procéder n'est pas prêt pour lancer quoi que ce soit et la mairie affirme que "*la définition du projet est maintenant suffisamment précise pour qu'une consultation puisse être lancée pour choisir l'architecte du projet*". On croît rêver...

Un assèchement des crédits : Ce projet est d'autant plus inapproprié qu'il assèche les crédits pour des investissements utiles Commission après commission, nous constatons l'obligation de reporter à plus tard telle réfection, telle étude, tel équipement alors que l'on sait qu'il y a tant à faire pour satisfaire les besoins archi-connus (assainissement, trottoirs, voirie, crèches, bourses, aides aux handicapés, enfouissement des lignes EDF, circulation, transports) au point que la question a été posée de savoir si l'on avait les moyens de nos ambitions !

Ce projet véhicule une illusion trompeuse. Aussi demandons nous solennellement à Monsieur le Maire, de :

- surseoir au vote du conseil jusqu'à disposer du bilan de synthèse demandé au Maire adjoint chargé de la culture en vue d'une étude sérieuse;
- faire passer ce projet pour étude dans les diverses commissions concernées;
- procéder, de manière plus générale, à un réexamen et une réaffectation globale des moyens et notamment de l'utilisation des bâtiments communaux sur laquelle plane un flou préjudiciable;
- faire procéder à un audit complet.

Et si on reparlait d'audit...?

Face à l'autocratie non éclairée du maire, un audit est nécessaire. C'est ce que nous prévoyions - si nous étions aux commandes de la mairie - de faire faire dès notre arrivée par un organisme indépendant et d'en faire connaître les conclusions aux Vésigondins.

Qu'est ce qu'un audit : Un audit n'est pas là pour vérifier que $3 + 2 = 5$. Un audit de gestion permet de:

- * Faire ressortir les anomalies et évaluer les conséquences des décisions, notamment la qualité des contrats passés avec des sociétés & organismes extérieurs;
- * Faire ressortir les dérives des dépenses dans le temps;
- * Etablir des recommandations cohérentes couvrant l'éventail des activités et des fonctions;

Refuser un audit, c'est mépriser les électeurs :

Aucune collectivité (municipalité, conseil général, associations surtout si elles sont subventionnées) n'est à l'abri de dérives qui, à la longue, deviennent mépris des électeurs. Un audit indépendant témoigne à la fois d'un management responsable et de l'estime en laquelle on tient ses concitoyens. C'est un devoir élémentaire pour tout responsable.

Ne pas le faire est plus qu'une erreur, c'est une faute

Aucun audit depuis 35 ans ! : Suite à nos questions, la municipalité n'a fait aucunement mention d'audit antérieur et nous a précisé qu'elle n'en ferait pas faire, le contrôle des budgets par le Trésorier Principal, les services préfectoraux et la Chambre Régionale des Comptes étant amplement suffisant. Pour nécessaires et salutaires que soient ces contrôles, portant uniquement sur la forme, ils n'ont aucune valeur d'audit. Conclusion : Depuis 35 ans, aucun audit indépendant n'a été réalisé sur la gestion, les contrats, les subventions versées aux associations etc...

Que ceci soit un point commun à beaucoup de communes n'exonère en rien les titulaires actuels de faire preuve de bon sens et d'un zeste de courage afin de mériter le titre de responsables.

Sinon le contribuable Vésigondin paiera.

Vesigondins , rejoignez le RPV, garant de la démocratie communale, pour exiger une concertation sur les projets majeurs. Les débats publics sont nécessaires au maintien de notre patrimoine tout en y intégrant la modernité dans l'intérêt de ses habitants

Coupon réponse à adresser au RASSEMBLEMENT POUR LE VESINET

20 allée de la Meute 78110 - Le Vésinet / E-mail : rpv@dial.oleane.com

Monsieur / madame Date :

Adresse : Signature :

Tél..... e-mail :

Demande à adhérer à l'association. Cotisation annuelle : 15 €

Accorde un soutien financier et lui adresse un chèque de€